

Une bonne protection

Cette note a été rédigée par un groupe de travail réunissant des représentants de la Direction Générale de l'Alimentation – Sous- (AFSSA), de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne

1 Le mildiou de la vigne

Après les deux grandes années à mildiou que furent 2007 et 2008, tout le monde espérait une année 2009 plus calme. S'il est vrai que, globalement, l'agressivité du champignon fut moins forte en 2009, ce millésime ne peut être qualifié de petite année à mildiou.

En début de campagne, le mildiou se manifesta assez tôt dans la plupart des vignobles notamment ceux du pourtour méditerranéen. Dans ces derniers, le mildiou a pu même se montrer rapidement menaçant, mais l'installation durable d'un temps sec à partir de la mi-juin a enravé voire stoppé net l'épidémie.

Dans les autres vignobles, les précipitations parfois importantes de juin voire de juillet ont entretenu une pression plutôt élevée de la maladie. Cependant, comme les périodes pluvieuses étaient entrecoupées par des séquences très courtes, la mise en œuvre de la protection n'a pas été trop contrariée et la maladie fut généralement bien contenue.



Mildiou sur inflorescence : symptôme en crosse

Une approche raisonnée de la protection du vignoble consiste à ajuster, chaque année, le programme de traitements aux risques afin d'obtenir les objectifs fixés en termes de qualité et de quantité avec un minimum d'interventions. Pour les aider dans cette tâche parfois délicate, les viticulteurs, en complément de leurs observations personnelles, peuvent s'appuyer sur les informations diffusées par les Bulletins de Santé du Végétal et les bulletins techniques des organisations professionnelles.

Vis-à-vis du mildiou, les conditions de réussite de la lutte chimique sont d'autant plus favorables que sa mise en œuvre est accompagnée de mesures prophylactiques qui viennent limiter le développement du champignon. Trois d'entre elles peuvent être citées :

- éviter la formation des mouillères en réalisant un drainage du sol,
- éliminer tous les rejets (pampres à la base des souches, les semis de pépins,...) qui favorisent l'installation des foyers primaires et participent au démarrage précoce de l'épidémie,
- réaliser des rognages réguliers pour éliminer la jeune végétation très sensible au mildiou et permettre à la pulvérisation d'atteindre plus aisement sa cible.

Intervenir préventivement et soigner la pulvérisation sont des facteurs de succès de la protection antimildiou. Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, une gestion responsable des phénomènes de résistance est également importante. La présente note a pour objectif de décrire la situation de la résistance vis-à-vis du mildiou dans le vignoble français et de préciser les conditions d'emploi des fongicides pour optimiser et pérenniser leur efficacité.

En 2008, le plan de surveillance avait concerné quatre groupes d'anti-mildiou*. En 2009, ce travail a ciblé la famille des CAA (regroupant *diméthomorphe*, *ipovalcarbe*, *benthiavalcarbe* et *mandipropanid*) pour laquelle une dégradation de la situation avait été constatée en 2007

Leur définition prend en compte d'une part les propriétés des substances actives qui les composent et d'autre part le respect des bonnes pratiques agricoles (BPA). Parmi les critères multiples qui entrent dans ces BPA, la gestion des phénomènes de résistance occupe une place prépon-

dérante. Cette gestion repose notamment sur la limitation annuelle des applications des fongicides d'un même groupe chimique et l'alternance sur la campagne des fongicides appartenant à des groupes différents. Ces mesures simples ont pour objectif, d'une part, de prévenir

ou contenir les phénomènes de résistance et d'autre part de garantir l'efficacité des spécialités déjà concernées par la résistance. Dans le tableau ci-après, les fongicides anti-mildiou sont classés par groupes chimiques ne présentant pas de résistance croisée entre eux.

Groupes chimiques	Délai entre traitements (1)		Observations
	Risques faibles à moyens	Risques élevés à exceptionnels	
Spécialités à base de fongicides de surface (ou de contact)			
1 captane, folpel, mancozébe, manèbe, métiramé-zinc, propinèbe, sels de cuivre	maximum 10 jours à adapter selon la pluvioté en période de croissance de la vigne	Réduire, si nécessaire, l'intervalle entre traitements de croissance active de la végétation ou en cas de lessivage (20 - 25 mm d'eau). Ces matières actives à mode d'action "multi-sites" ne sont pas concernées par les phénomènes de résistance.	
Spécialités à base de cymoxanil			
2 cymoxanil + fongicide(s) de surface	10-12 jours	10 maxi si risques élevés 6-8 jours si risques exceptionnels	Une dérive de la sensibilité du mildiou au <i>cymoxanil</i> existe dans les vignobles français depuis plusieurs années et il est probable que l'efficacité des spécialités à base de <i>cymoxanil</i> soit conditionnée par la nature et la dose du (des) partenaire(s) associé(s). Par précaution, veiller à ne pas construire un programme anti-mildiou s'appuyant uniquement sur des produits contenant du <i>cymoxanil</i> .
Spécialités à base de zoxamide			
3 zoxamide + fongicide de surface	10-12 jours	10 jours maxi	Aucune dérive de sensibilité décelée à ce jour. La notification d'autorisation de mise sur le marché intègre une limitation à 3 applications maximum par an.
Spécialités à base de CAA			
4 diméthomorphe, ipovalcarbe, benthiavalcarbe, mandipropanid ou valfénalate + fongicide de surface	10 à 14 jours en fonction de la spécialité et du stade de la vigne	10 jours maxi	Les sites résistants sont maintenant majoritaires dans la plupart des vignobles. Dans les parcelles où la résistance est fortement installée, l'efficacité des spécialités à base de CAA est directement liée à la nature et à la dose du partenaire associé. L'utilisation des produits à base de CAA doit être réduite : 1 à 2 applications maximum par an, non consécutives et ne pas les réaliser sur attaque déclarée. Ces recommandations devraient permettre de contenir l'évolution de la résistance ; par ailleurs elles sécuriseront l'efficacité de ces spécialités dans toutes les situations.
Spécialités à base de QoI			
5 azoxystrobine, famoxadone ou pyraclostrobine + fongicide de surface (+ cymoxanil) Fénamidone + fosetyl Al	Retenir le délai de la (ou des) substance(s) active(s) associée(s)		La présence généralisée et persistante de la résistance rend sans intérêt l'emploi des substances actives de cette famille dans la lutte contre le mildiou. Dans ce contexte, l'efficacité anti-mildiou des spécialités à base de QoI est souvent exclusivement liée à la nature et à la dose du (ou des) partenaire (fénamidone + fosetyl Al s) associé(s).
Spécialités à base de Qil			
6 cyanofamide + di-sodium phosphonate	14 jours (préconisations firme)		Aucune résistance connue à ce jour. La notification d'autorisation de mise sur le marché indique une limitation à 3 applications maximum par an. De préférence, ne pas les appliquer conséutivement.
Spécialités à base de phosphonates			
7 fosetyl Al + fongicide de surface (+ cymoxanil)	14 jours	10-(12) jours	Aucune dérive de sensibilité identifiée à ce jour. Leur valorisation est optimale si leur emploi intervient durant la période de croissance active de la vigne. Pas de restrictions particulières sinon le respect des principes généraux d'emploi des "anti-mildiou".
Spécialités à base d'anilides			
8 bénalaxyl, bénalaxyl-M ou méfénoxam + fongicide de surface	10-14 jours	10-(12) jours	La résistance aux anilides reste fortement implantée dans tous les vignobles français. Dans ces conditions, l'intérêt de cette famille dans la lutte anti-mildiou est limité et l'efficacité des spécialités à base d'anilides est souvent directement liée à la nature et à la dose du partenaire associé. L'utilisation de ces associations doit être restreinte (1 à 2 traitements maximum par an). Leur emploi en curatif, sur mildiou déclaré ou en pépinières est à proscrire.

(1) Les délais entre traitements mentionnés sont indicatifs. Il convient de tenir compte des mentions figurant sur l'étiquette et d'adapter le rythme des applications en fonction des conditions et prévisions météorologiques ainsi que des risques mildiou à partir notamment des informations diffusées par les Bulletins de Santé du Végétal et les bulletins techniques des organisations professionnelles.

(2) Selon la spécialité, la pluvioté et la croissance de la vigne.

phytosanitaire du vignoble

Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux (DGAI-SDQPV), de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (CIVC), de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) et des Chambres d'Agriculture.

1 L'oïdium de la vigne

Eléments de sécurisation des stratégies

2 Mesures prophylactiques.

Il est essentiel de mettre en oeuvre, dès la mise en place du vignoble, les mesures prophylactiques ou agronomiques susceptibles de limiter le développement du parasite : aération des grappes (palissage, etc.) et équilibre de la vigueur des souches (choix de porte-greffé, fertilisation adaptée, enherbement). En outre, en permettant une meilleure pénétration des produits, ces mesures amélioreront l'efficacité des traitements.

Elle doit aussi aider les prescripteurs et les viticulteurs à gérer les situations de résistance générées par l'utilisation répétée de certaines substances actives.